

## DÉLIBÉRATIONS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D76-2016

Séance du 27 octobre 2016 – Convocation du 18 octobre 2016

Compte rendu affiché le 4 novembre 2016

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Michel HU

**Présents :**

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Gilbert PETITJEAN, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Vincent VIVO.

**Absents représentés**

Youcef BOUREZG par Marc RODRIGUEZ ; Jean-Jacques DUPERRAY par Gilbert PETITJEAN ; Marine MATHEY par Nadine DUPLOT ; Xavier LAURE par Laurent BUFFARD ; Jamila HARZALLAH par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	26
Exprimés	26

#### **Objet : Approbation de la programmation 2016-2017 des heures des découvertes**

Dans le cadre de la politique éducative de la Ville et en application de la réforme des rythmes scolaires, la commune de Neuville-Sur-Saône met en place, le vendredi de 13h30 à 16h30 durant l'année scolaire, un temps de découverte d'activités sportives, culturelles, scientifiques à destination de tous les enfants des écoles maternelles et élémentaires publiques qui fréquentent l'accueil de loisirs. Ce service se dénomme "Heures des découvertes".

À ce titre, la Ville s'appuie sur les ressources associatives et les propositions de celles-ci pour organiser la programmation annuelle. Un appel à projets a été diffusé en fin d'année scolaire 2015/2016 pour permettre aux associations volontaires de faire des propositions. Lors de la commission Éducation du 5 juillet 2016, 7 propositions associatives ont été retenues. De plus, la médiathèque Jacques Brel, les intervenants municipaux de musique et de sports ainsi que des intervenants extérieurs participent aussi à la diversité du choix d'activité auprès des enfants comme décrit ci-dessous :

Propositions accordées en commission éducation pour les écoles maternelles		
Type	Nom	Structure
Culturel	Musique	Mairie de Neuville-sur-Saône
Culturel	Théâtre et chanson	Mairie de Neuville-sur-Saône
Culturel	Éveil sportif	Mairie de Neuville-sur-Saône

Propositions accordées en commission éducation pour les écoles élémentaires		
Type	Nom	Structure
Culturel	Découverte de la musique et du livre	Mairie de Neuville-sur-Saône (Médiathèque Jacques Brel)
Culturel	Théâtre	Théâtre des bords de Saône
Culturel	Manga	MJC
Culturel	Bande dessinée	Mairie de Neuville-sur-Saône
Sport	Futsal	Futsal Mont d'or
Sport	Gym, Gym urbaine et Gym-cirque	Neuville Gym
Sport	Handball	AS Genay
Sport	Escrime Artistique	M.J.C
Sport	Taekwondo-capoeira	Mairie de Neuville-sur-Saône
Culturel	Création d'une fresque murale à l'école Lucie Guimet	Mairie de Neuville-sur-Saône
Culturel	Création d'une émission de radio à l'école Bony aventurière	Mairie de Neuville-sur-Saône



Ces activités complètent les propositions faites, au fur et à mesure de l'année, par les animateurs permanents et les ATSEM impliqués dans l'organisation des heures des découvertes.

Il convient de conclure, avec chaque association retenue, une convention cadre de partenariat, jointe à la présente délibération et définissant son cadre d'intervention et son engagement.

Les subventions allouées aux associations au regard des actions programmées sont indiquées dans le tableau ci-dessous et font l'objet d'une convention de financement annexée à la présente délibération et qui fixe les modalités de versement.

ASSOCIATIONS	Montant de la Subvention prévisionnelle 2016/2017 pour les heures des découvertes
M.J.C.	8 880 €
Théâtre des bords de Saône	4 350 €
Neuville Gym	3 105€
AS Genay	2 350 €
TOTAL	18 335 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe Déléguée et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget communal,
- VU le Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 portant sur l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,
- VU le Décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires,
- VU le projet éducatif du territoire de la Ville de Neuville-Sur-Saône,
- Considérant la nécessité de mettre en œuvre des temps périscolaires le vendredi après-midi,
- **VALIDE la programmation des heures de découverte 2016/2017 décrite ci-dessus,**
- **VALIDE l'attribution des subventions allouées dans le cadre de ce dispositif,**
- **AUTORISE Madame le Maire à solliciter les financements relatifs à cette programmation,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions de partenariat et de financement,**
- **AUTORISE Madame le Maire à prendre toute mesure relative à l'application de la présente décision.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 27 octobre 2016  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 04/11/2016
- Publication ou affichage le 04/11/2016

Valérie GLATARD, Maire.



*Valérie Glatard*

*Valérie Glatard*

